

Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise du contrôle conjoint de la société CASH PLUS SA par la Société financière internationale (IFC), Mediterrania Capital Partners, Nederlandse Financierings-Maatschappij Voor Ontwikkelingslanden N.V (FMO), AMAPAR SA, DUQUESA HOLDING SARL, MERYDINAL SARL, LDW HOLDING SARL et MOBIZ SARL.

Conformément à l'article 13 de la loi 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence telle que modifiée et complétée et l'article 10 du décret n° 2-14-652 tel que modifié et complété pris pour son application, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par la partie notifiante, qui en est seule responsable. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 tel que modifié et complété pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tel que modifiée et complétée.

Noms des entreprises et personnes concernées :

- la Société financière internationale (IFC),
- Mediterrania Capital Partners,
- Nederlandse Financierings-Maatschappij Voor Ontwikkelingslanden N.V (FMO)) ;
- AMAPAR SA ;
- DUQUESA HOLDING SARL ;
- MERYDINAL SARL ;
- LDW HOLDING SARL ;
- MOBIZ SARL ;
- CASH PLUS SA.

Nature de l'opération

- Prise de contrôle conjoint.

Secteur économique concerné :

- Transfert d'argent, services de paiement, change de devises, secteur du courrier international accéléré et de la livraison de colis.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 27 novembre 2023.

**RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION FOURNI PAR LES
PARTIES**

Le Conseil de la concurrence a reçu une notification d'une opération de concentration économique concernant la prise du contrôle conjoint de la société CASH PLUS SA par la Société financière internationale (IFC), Mediterrania Capital Partners, Nederlandse Financierings-Maatschappij Voor Ontwikkelingslanden N.V (FMO), AMAPAR SA, DUQUESA HOLDING SARL, MERYDINAL SARL, LDW HOLDING SARL et MOBIZ SARL.

Les activités des entreprises concernées sont les suivantes :

- MC IV Money est une société nouvellement créée pour les besoins de l'investissement dans Cash Plus et a pour unique objet de réaliser la prise de participation dans Cash Plus et de la détenir.
- Cash Plus est une société de droit marocain active dans le secteur du transfert d'argent international et national, le paiement de factures et autres opérations de paiement.

Fait à Rabat, le 16 novembre 2023.